

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 24 janvier 2005-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. François DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Olivier MESUREUR, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marc LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. André MOUROT, CEDRA.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 30 novembre 2004.

Le compte-rendu est approuvé, mais M. FLEURY précise qu'il ne partage pas l'analyse de M. le Préfet sur la question de la représentativité des délégations reçues par les membres de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques lors des auditions du 3 décembre dernier à Bar le Duc.

2) Auditions de l'OPECST.

M. DOSE rappelle que l'année 2005 est primordiale, avec l'annonce d'une large consultation à l'automne, et la publication au printemps du rapport de l'OPECST, suite aux auditions de décembre en Meuse et en Haute-Marne, et aux journées consacrées à chaque axe (axe 1 le 20/01, axe 2 le 27/01 et axe

3 le 03/02), séances publiques en présence de la presse, avec des présentations par les acteurs de la loi et la possibilité de s'exprimer. Il constate avec regret qu'il n'y avait, le 20 janvier, que trois Meusiens, lui compris, et espère une mobilisation pour le 27 janvier, journée consacrée à la voie du stockage géologique.

M. FERNBACH indique que le CLIS sera représenté le 27/01 (MM. BOUSSEL, COLLIN, COUDRY, MOUROT, JAQUET et lui-même) et le 03/02 (MM. COLLIN, MOUROT, STERPENICH et lui-même). Il s'interroge sur la possibilité de prendre la parole. M. DOSE confirme que le programme de la journée du 27/01 prévoit expressément le bureau du CLIS parmi les intervenants. Mme MALFAIT-BENNI ajoute qu'elle y sera présente, avec d'autres conseillers généraux meusiens, et que M. NAMY devrait assister à l'audition du 3 février.

MM. FERNBACH et LHERITIER estiment que c'est l'occasion pour le CLIS d'informer les parlementaires de ses actions (débat ouvert, rapport IEER, réflexions sur la géothermie ...) et de donner son sentiment, notamment sur la question de la durée des recherches.

M. le Préfet propose qu'il y ait deux interventions, pour marquer le pluralisme de l'expression du CLIS, montrer les points de convergence et les points de désaccord, et dépasser les caricatures auxquelles conduisent certains comportements.

Le bureau approuve cette proposition. M. FERNBACH représentera le CLIS et M. FLEURY préparera un texte qui sera lu, soit par M. FERNBACH, soit par M. BOUZON s'il est présent. Par ailleurs, les frais engagés par les membres du CLIS qui seront présents (et s'ils ne sont pas pris en charge par leur organisme) seront pris en charge par le CLIS.

M. DOSE souhaite informer les membres du bureau de sa réaction suite au courrier que lui a adressé M. Hervé GAYMARD, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il demande d'une part que le Conseil Général de la Meuse se prononce à nouveau sur la prolongation des recherches à Bure si la loi sur la donne législative est modifiée (nombre de laboratoires ; « nationalité » des déchets, au vu du projet de directive européenne envisageant un stockage régional ; exigence de la réversibilité). Il formule d'autre part 5 observations sur la durée des recherches, l'équilibrage des trois voies de recherche, la nature juridique des déchets (avec le changement de statut d'EDF), l'aide à la décision, et la question de la compensation financière. Ces réactions, ainsi que le courrier de M. GAYMARD et ceux de Mme de PALACIO, alors Commissaire européenne à l'Energie, et de Mme FONTAINE, alors Ministre déléguée à l'industrie, seront diffusés à l'ensemble des membres du CLIS.

M. FERNBACH approuve ces déclarations, estimant qu'il s'agit d'un soutien de poids pour les élus locaux, qui se sentent parfois isolés, et qui ont peur que des décisions soient prises sans qu'ils soient au courant (cf le

dernier rapport de la CNE). Pour M. DOSE, la CNE est allée, à cette occasion, au-delà de sa mission.

3) Composition du CLIS.

Suite au départ annoncé lors de la dernière réunion plénière de 2 associations (CDR 55 et ADECO) et de trois syndicats (CFDT Meuse et Confédérations paysannes Meuse et Haute-Marne), M. le Préfet propose de compléter les deux collèges concernés. Il compte demander à la Fédération des chasseurs de la Meuse de siéger au CLIS, et interroger le Préfet de la Haute-Marne pour qu'il désigne une association de protection de l'environnement. Pour les syndicats, il propose que la CFE-CGC Meuse soit contactée.

Lorsqu'il aura été procédé aux désignations, les collèges seront invités à se réunir pour désigner leurs représentants au sein du bureau. Sur ce point, M. FLEURY estime que le fonctionnement du CLIS et du bureau est bon aujourd'hui, mais il souhaite que les remplacements ne remettent pas en cause l'équilibre obtenu. Dans le cas contraire, l'AEMHM se poserait la question de sa participation au CLIS. Pour M. LHERITIER, il serait dommageable que tous les opposants quittent le CLIS. M. le Préfet estime également que, d'une manière générale, l'action des opposants a permis d'améliorer l'information sur le nucléaire.

4) Projet d'EPRD et de programme d'activités 2005.

Le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2005 est approuvé à l'unanimité. Il ne tient pas compte du reliquat des années précédentes, qui sera reporté à l'occasion d'une décision modificative.

M. le Préfet présente les propositions d'activités, comprenant notamment 5 plénières (IEER ; approbation EPRD et programme d'activités, projet de motion ; point sur les axes 1 et 3, la réversibilité et la modélisation ; étude sur la géothermie ; bilan des recherches de l'ANDRA).

Sur la réversibilité, M. DOSE rappelle que le gouvernement, en décembre 1998, a demandé à l'ANDRA de n'étudier que le stockage réversible (la future Charte de l'environnement contenant le principe de précaution, qui sera adossée à la Constitution, devrait rendre l'irréversibilité impossible). En réponse à M. FLEURY, M. PIGUET précise que la question de la réversibilité fait partie du cadre de la mission confiée à l'ANDRA (étude de faisabilité d'un stockage réversible). Le laboratoire, quant à lui, a pour principal objectif l'acquisition des données sur le terrain, tandis que les concepts de stockage sont étudiés par d'autres équipes.

Des visites sont également prévues en Finlande (processus de décision) , à Marcoule (Laboratoire Atalante, Usine melox, Centrale de Pierrelatte), et au

laboratoire de Bure, ainsi qu'un module de formation (énergies renouvelables) et des actions de communication.

Concernant la poursuite des réflexions sur l'état de référence sanitaire, M. le Préfet souligne qu'un tel état devra être réalisé dans le cadre d'une éventuelle procédure d'autorisation d'implantation d'un centre de stockage. Si le CLIS souhaite le faire avant, il faudra qu'il le finance. Pour M. FERNBACH, il reste de toute façon des points à préciser (financement à long terme, définition du périmètre). M. le Préfet propose qu'une demande exacte soit formulée et qu'un cahier des charges soit rédigé.

5) Diffusion du rapport de l'IEER.

M. le Préfet fait part de la demande transmise par l'IEER d'autorisation d'afficher le rapport sur son site internet, d'en diffuser des copies, et de publier des articles à partir de ses conclusions. MM. COUDRY et LHERITIER soulignent que ce rapport est la propriété du CLIS, et que toute diffusion ou utilisation doit avoir obtenu son autorisation. M. PIGUET exprime sa réticence quant à des publications scientifiques qui utiliseraient des données de l'ANDRA et de ses partenaires.

M. FLEURY, qui indique que son association souhaite également mettre le rapport sur son site, estime qu'il doit être diffusé le plus largement possible. M. le Préfet ajoute qu'il est important de faire valoir la méthode de travail du CLIS (évaluation par un organisme international privé). Il propose que la mise en ligne du rapport sur le site internet soit autorisée (de même pour l'AEMHM, à partir du moment où le CLIS l'aura lui-même mis sur son site), ainsi que la diffusion gratuite, avec mention de la propriété « CLIS », et que tout article soit soumis au CLIS avant publication.

Le bureau approuve les deux premiers points à l'unanimité, et le troisième à l'unanimité moins une abstention.

M. FERNBACH rappelle le projet de plaquette destinée au grand public, qui reprendra une synthèse du rapport et les réactions des membres du CLIS, y compris de l'ANDRA. Pour M. LHERITIER, il faut présenter largement ce rapport en donnant les réponses de l'ANDRA sur les critiques émises. M. FLEURY refuse que l'ANDRA intervienne directement dans une publication du CLIS. Il propose, avec M. COUDRY, que le contenu de la plaquette, rédigé par le CLIS, comprenne le cas échéant, les éléments de réponse aux recommandations de l'IEER.

Le bureau décide qu'un projet de plaquette comportant un rappel du contexte, une synthèse du rapport et une présentation des réactions sera présenté lors de la prochaine réunion.

6) Questions diverses.

- Faute de temps, la présentation des premiers résultats des forages complémentaires de l'ANDRA (notamment déviés) sera faite lors du prochain bureau.

- Géothermie : les trois organismes ayant retiré un dossier de consultation (ERDYN Consultants et Cabinet R. Duploux, France, et GEOWATT, Suisse) ont déposé leur offre dans les délais. La commission d'appel d'offres doit se réunir le vendredi 11 février pour l'ouverture des plis.

- Revue de presse : M. LHERITIER fait part d'un article paru dans le Moniteur (retombées économiques du laboratoire et demande de poursuite des recherches au-delà de 2006). Mme MALFAIT-BENNI remarque l'interview du maire de Bure dans l'Affranchi.

7) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 28 février 2005, à 18h00, à la mairie de Bure.